

BTSA Aménagements Paysagers en Éco-jardinage

Un diplôme vers l'emploi !

Diplôme d'Etat du Ministère de l'Agriculture de niveau 5
N° de fiche RNCP : 17218



Métiers visés et débouchés

CHEF.FE D'ÉQUIPE PAYSAGISTE

Chef et cheffe d'équipe paysagiste encadre les ouvriers-ères dans la réalisation des opérations techniques de création, d'aménagement et d'entretien.

CONDUCTEUR.TRICE DE TRAVAUX PAYSAGERS

Conducteur et conductrice de travaux paysagers organise et supervise les chantiers de création et d'entretien.

TECHNICIEN.NE DE BUREAU

Technicien et technicienne de bureau d'étude établit les études, les plans et les dossiers liés aux ouvrages paysagers et surveille la conformité des travaux d'exécution.

Objectif

Valider le BTSA Aménagement Paysagers, Diplôme de niveau 5 du Ministère de l'Agriculture

La formation permet d'acquérir les compétences suivantes :

- ♣ **Assumer les responsabilités d'encadrement** dans des organismes, des entreprises du paysage, des collectivités territoriales, des entreprises forestières, le service à la personne.
- ♣ **Devenir chef d'équipe**, chef de chantier, responsable de travaux, conducteur de travaux, jardinier en chef, technicien agent de maîtrise.
- ♣ **Poursuite d'études possibles** : Licence professionnelle, classe préparatoire scientifique pour faire une école d'ingénieur ou une école nationale supérieure

Organisation de la formation

- ♣ Formation à plein temps de **10 mois : 1400 H** dont 10 semaines en entreprise (peut varier selon les acquis du stagiaire)
- ♣ **Délai d'accès à la formation** : Rentrée en septembre ou selon les compétences visées et/ou nécessaires

Public

Tout public, y compris en situation de handicap, satisfaisant aux conditions d'admission au diplôme.

- ♣ Toute personne de moins de 26 ans, en recherche d'emploi
- ♣ Les personnes de 26 ans et plus, inscrites à Pôle emploi
- ♣ Salarié-e-s d'entreprise (*contacter le centre de Kerliver*)
- ♣ Autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle

Pré-requis

- ♣ Etre âgé de 18 ans au moins
- ♣ Etre titulaire d'un BAC au minimum

Admission

- ♣ Dossier de candidature à demander auprès du CFPPA et dépôt de candidature (CV et lettre de motivation)
- ♣ Information collective
- ♣ Entretien individuel

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

📧 cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver

Formation continue

Méthodes et moyens pédagogiques

♣ En centre

Cours en salle - Salle informatique - Centre de ressources
Mises en situations professionnelles - Plateaux techniques
Arboretum
Visites - Intervenants
Accompagnement - Autoformation tutorée - FAD

♣ En entreprise

Découverte - observation - tutorat
Recueil de données - Analyse
Mise en situation professionnelle

Les + de la formation

- ♣ Attestation valant **CACES**
- ♣ Accompagnement au Projet et à la Certification Professionnelle
- ♣ Module « **Eco-labellisation d'un Site** »

Modalités d'évaluation

- ♣ **Certification** : Contrôle en cours de formation en situation professionnelle (UC)
Le diplôme est organisé en blocs de compétences, validés par des évaluations et pouvant l'être de façon indépendantes.

Contenu de la formation : 10 blocs de compétences

- C1** : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- C2** : Communiquer dans une langue étrangère
- C3** : Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- C4** : Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement de données
- C5** : Prendre en compte les attentes des commanditaires et des usagers ainsi que les caractéristiques du site en vue des décisions d'aménagement
- C6** : Assurer la mise en œuvre des techniques appropriées à la situation d'aménagement, en respectant la sécurité et l'environnement
- C7** : Assurer la planification et la conduite des chantiers d'aménagements paysagers en sécurité et dans le respect des objectifs d'une gestion optimale
- C8** : Assurer la gestion économique des chantiers
- C9** : Participer au processus d'élaboration d'une proposition d'aménagement paysager
- C10** : Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en aménagements paysagers pour faire face à une situation professionnelle

Insertion / Indicateurs

- ♣ Taux de **réussite** aux examens: 86,9 %
- ♣ Taux de **satisfaction** : 100 %
- ♣ Taux d'**insertion professionnelle** : 76,5 %
dont **poursuite d'études** : 23,1 %

Statut, frais et rémunération

- ♣ < 26 ans en recherche d'emploi et > 26 ans inscrits à Pôle Emploi = Statut de stagiaire de la formation professionnelle
 - **Frais pédagogiques** : intégralement pris en charge par la Région Bretagne et versés directement au CFPPA
 - **Rémunération** : Pôle Emploi : rémunération en fonction des droits ouverts ; **si aucun droits** : Conseil Régional de Bretagne : aide financière simulable sur www.bretagne.bzh/aides/fiches/aide-financiere/
- ♣ Accompagnement spécifique des reconversions : CPF de transition professionnelle ...

Restauration / Hébergement

- ♣ Liste des hébergements dans les communes voisines au CFPPA disponible sur demande
- ♣ Déjeuner possible à Kerliver sur réservation (5,62 €/repas)

Accessibilité



Nos bâtiments sont accessibles aux personnes en situation d'handicap

Contacts

- ♣ Coordonateur.rice de la formation : David MOALIC
- ♣ Secrétariat CFPPA : Sandrine DELMOTTE

CFPPA KERLIVER - 29460 HANVEC

☎ 02 98 20 00 08 - 📠 02 98 20 04 28

🌐 cfppa.hanvec@educagri.fr 🌐 www.kerliver.com

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Châteaulin - Morlaix - Kerliver